

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt , le dix sept septembre à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	10/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/09/2020

**OBJET :**

**Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : Validation du périmètre, de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste ALLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAGOUËB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN

**Absent(s) :**

M. Jean-Pierre TILLY, M. Rémy ODDOU, M. Claude NEBON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification stratégique dont l'objectif est d'assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en conciliant satisfaction des différents usages et protection des milieux aquatiques. Il repose sur une démarche volontaire de concertation, avec les acteurs locaux.

Le dossier préliminaire du SAGE Durance contient une proposition de périmètre du futur SAGE et une proposition de composition de la future Commission Locale de l'Eau (CLE). Le dossier de synthèse joint à la présente délibération expose les enjeux et la démarche d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin de la Durance - SAGE DURANCE. Le dossier complet finalisé peut être consulté en ligne sur le site internet : <https://www.smavd.org/sagedurance/>

Le périmètre du SAGE couvre un territoire de 11 150 km<sup>2</sup>. 360 communes du bassin versant de La Durance dans 6 départements sont concernées.

Le SAGE est élaboré par une Commission locale de l'eau (CLE) qui comprend des représentants de l'Etat (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %). La décision finale de composition de la CLE est actée par arrêté préfectoral.

Conformément aux articles L.212-3 et R 212-26 et suivants du Code de l'Environnement, la Préfecture des Hautes-Alpes sollicite l'avis de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, en particulier sur le projet de périmètre.

Il est également proposé de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance pour participer aux travaux d'élaboration du SAGE et aux séances de la future Commission Locale de l'Eau.

#### Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission Protection de l'Environnement, réunie le 8 septembre 2020, il est proposé :

Article 1 : de valider le périmètre du SAGE,

Article 2 : de valider la composition de la CLE,

Article 3 : de désigner un membre pour représenter la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour participer aux travaux d'élaboration du SAGE et aux séances de la future Commission Locale de l'Eau (CLE).

M. le Président propose la candidature de : M. Jean-Louis BROCHIER

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

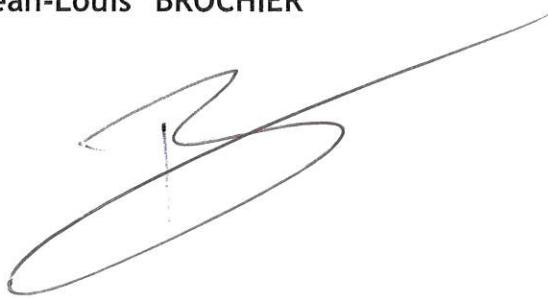
**Le représentant de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance à la Commission Locale de l'Eau est M. Jean-Louis BROCHIER**

**Le Vice-président**

**Jean-Louis BROCHIER**

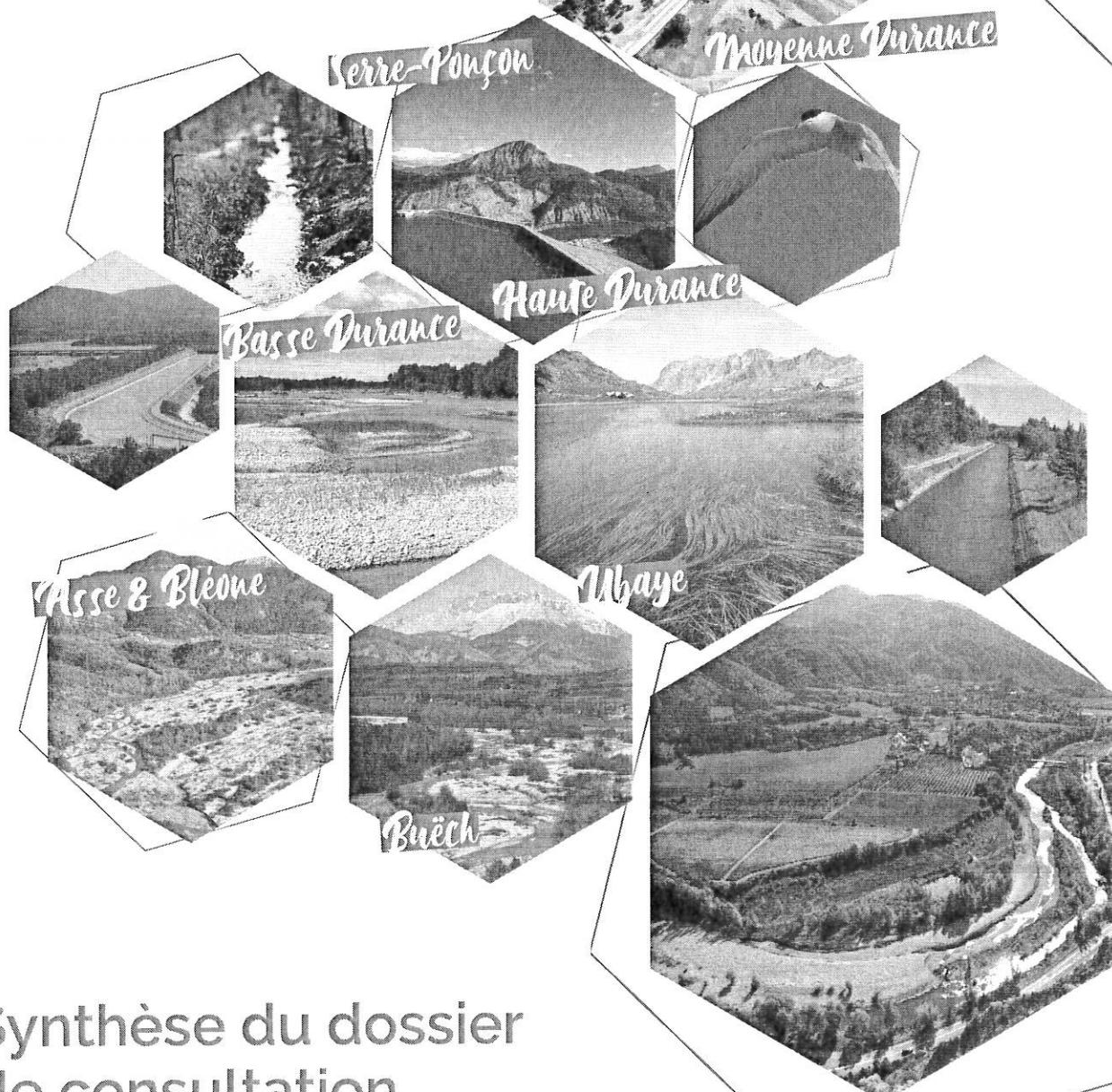
Transmis en Préfecture le : **28 SEP. 2020**  
Affiché ou publié le :

**28 SEP. 2020**



# Sage Durance

Dossier de périmètre  
et de composition  
de la Commission  
Locale de l'Eau



Synthèse du dossier  
de consultation

# La Durance et un territoire v

La Durance et ses affluents drainent 1 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié de la superficie d'Azur. Englobant des territoires allant dans les Alpes, à la Provence sous influence, le bassin versant est riche d'une très grande diversité de milieux aquatiques propres aux nombreux sous bassins.

Les milieux aquatiques de ce bassin sont exceptionnels, qu'il s'agit de préservés ou de créés. Ils dépendent d'une ressource en eau et diversifiés (agriculture, énergie, etc.). La gestion quantitative et qualitative de ce changement climatique, représente un défi pour l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de la Durance.

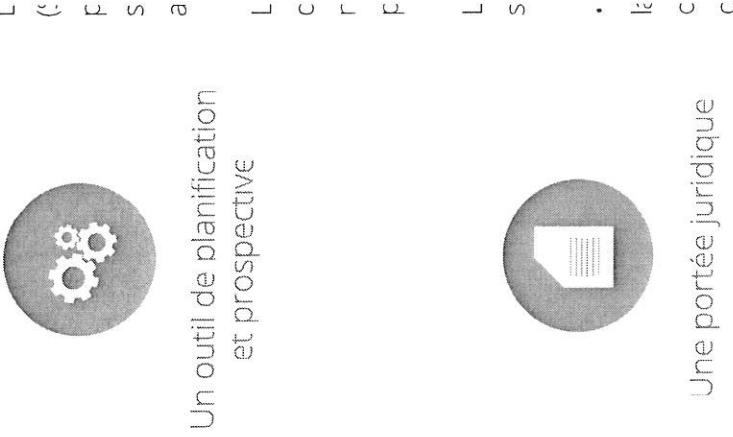
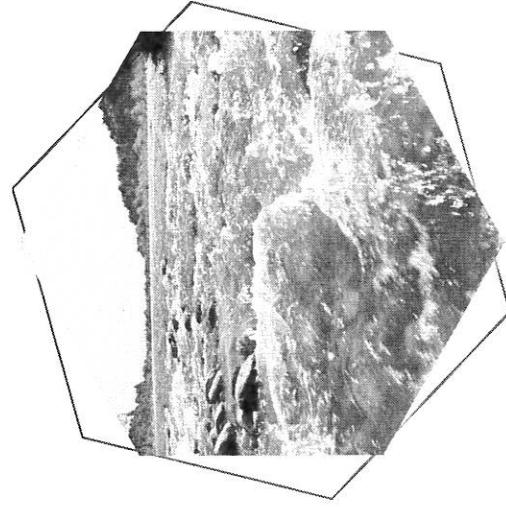
Le Schéma Directeur d'Aménagement qui fixe les ambitions d'une gestion équilibrée à l'échelle du territoire Rhône-Alpes a déclenché la réflexion sur la nécessité d'élaborer un Schémas d'Aménagement du bassin de la Durance.

Sur ce territoire, de nombreux acteurs sont impliqués dans le cadre de démarches dédiées à la gestion des milieux aquatiques.

# Quels sont les principes d'un projet partagé sur la Durance ?

L'ambition de porter un projet collectif de gestion de l'eau et de préservation de la ressource à l'échelle du bassin de la Durance a fait l'objet d'une première concertation, à laquelle plus de 150 acteurs du territoire ont été conviés. Il en est ressorti les principes socle suivants :

- La nécessité d'un SAGE « fédéral » fondé sur le principe de subsidiarité, afin que le SAGE s'appuie sur les gestionnaires de milieux aquatiques partenaires, dans le respect de leurs prérogatives au niveau local et dans une co-construction avec eux du SAGE au niveau global,
- L'utilité d'un SAGE qui objective et partage la connaissance pour une aide à la décision,
- L'importance d'un projet ascendant, concrété,
- L'ambition d'un projet pragmatique, qui veut être porteur de solutions au-delà de la mise à plat des connaissances.



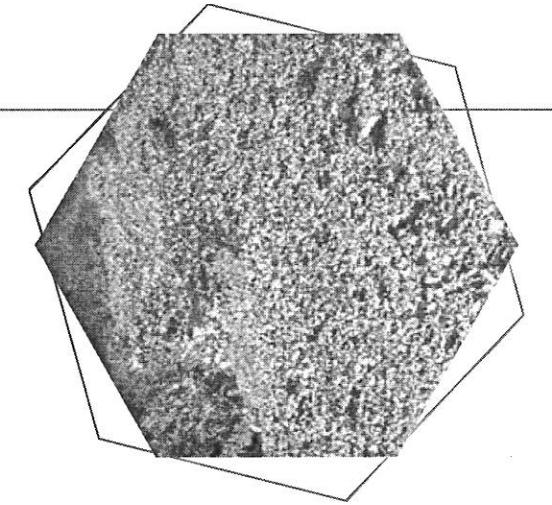
# Quels sont les grands enjeux du territoire ?

## LES EVOLUTIONS DU CLIMAT VONT TRES PROBABLEMENT MODIFIER LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ET IMPACTERONT LES DIFFERENTS USAGES ET LES MILIEUX

Perspectives d'évolution de l'hydrologie naturelle

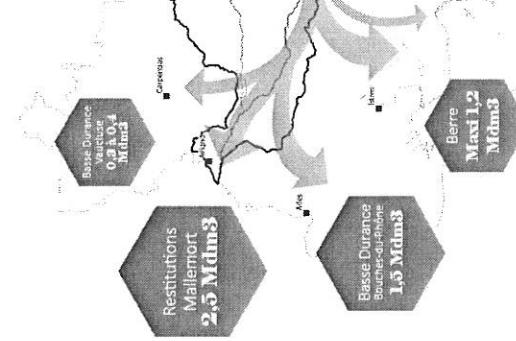
Les modèles hydrologiques convergent vers une diminution de la ressource disponible :

- Une baisse globale de la ressource avec une diminution en particulier sur la période estivale,
- Une intensification des contrastes saisonniers (étages estivaux plus sévères et plus longs),
- Une réduction significative du manteau neigeux, avec une fonte plus précoce,
- Des évolutions incertaines des débits hivernaux.



## LE BASSIN DE LA DURANCE TRANSFERTS D'EAU MAIS EST INEGALE

### Les grands transferts en ordre de grandeur



Elaboration : SNAVD-EPTB / Données : BD Hydros ;



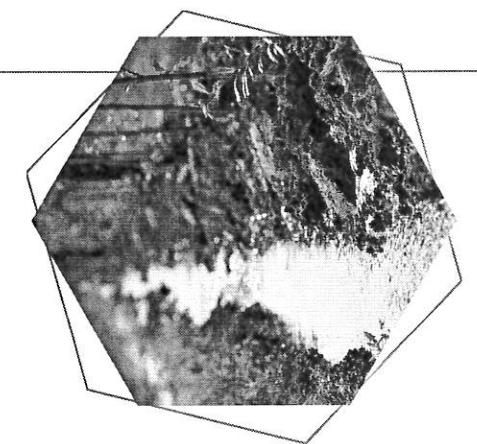
## LES ENJEUX LIÉS AUX MULTIPLES USAGES SONT CONSIDERABLES

Les enjeux du système Durance Verdon :

- Agriculture irriguée (80 000 ha / 400 millions d'euros de VA)
- Hydroélectricité (2000 MW 6,5 TWh/an)
- Industrie (80 000 emplois / 9 milliards d'euros de VA)
- Tourisme (60 000 emplois sur le périmètre, 7 000 liés à l'eau durancienne)
- Eau domestique (3 millions de personnes)

Les enjeux non économiques :

- Patrimoine naturel, biodiversité,
- Services culturels (paysages, loisirs, éducation...),
- Régulation des processus naturels (alimentation des nappes, régulation de la qualité des eaux, des crues, du climat local et global).



## LE TERRITOIRE BENEFICIE EXCEPTIONNEL A LA PRESENCE

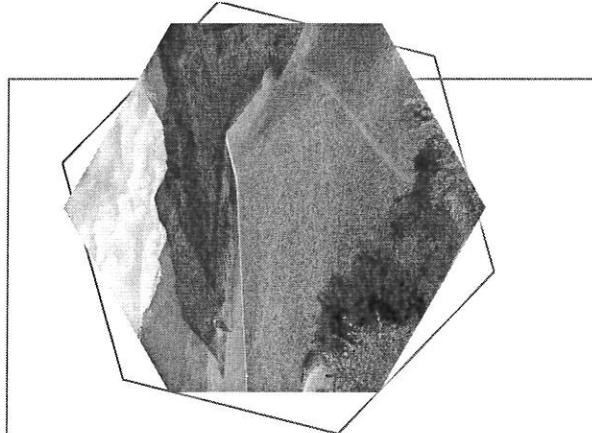
- De nombreuses espèces patr une large part du bassin versant,
- Plus de 250 espèces d'oiseau; dont plus d'une soixantaine L'évolution des populations est 1 espèces en expansion et d'autres: la dégradation des milieux,
- Les chauves-souris, très aquatiques, sont pour la plupart I
- Le bassin versant compte majeures dont l'intérêt de préte voire mondiale (l'Apron, le Bar Européenne, la Truite Fario et I
- Les cours d'eau constituent précieux pour de nombreuses es rares et très spécifiques d'une gr

La disponibilité globale de la ressource permet de nombreux usages non économiques et économiques. A moyen terme, le changement climatique pourrait bouleverser les grands équilibres entre usages. Si le risque d'aggraver la situation de territoires déjà déficitaires, il pourrait également faire évoluer les équilibres actuels. Il importe d'anticiper l'adaptation du bassin versant et les arbitrages à venir.

Des milieux montagnards en tête versant de la Durance présente milieux naturels humides et de la

## LES PERTURBATIONS MORPHOLOGIQUES ET SEDIMENTAIRES ONT DES CONSEQUENCES HYDRAULIQUES ET ECOLOGIQUES IMPORTANTES

- Les dégradations observées sur les cours d'eau du territoire sont de nature diverse :
- Extractions de matériaux (localement très importantes jusque dans les années 90),
  - Présence de barrages (avec des tronçons court-circuités),
  - Artificialisation du lit et des berges, chenalisation des écoulements, réduction de l'espace laissé à la rivière,
  - Présences de seuils, d'infrastructures longitudinales ou traversantes,
  - Evolution du boisement des versants et de la ripisylve,
  - Des perturbations morphologiques et sédimentaires.



- Des enjeux de qualité ont été également identifiés :
- Une qualité des eaux globale du bassin vulnérable aux pollutions des eaux souterraines (pesticides, aérosols, pollutions accidentelles, anciennes décharges d'eau),
  - Des connaissances insuffisantes
  - Des outils d'alerte insuffisants
  - L'impact du changement climatique pourrait conduire à une détérioration des eaux de surface et souterraines et une augmentation de la température de l'eau.

Les dégradations morphologiques sont des facteurs importants de dysfonctionnement des cours d'eau du bassin de la Durance.

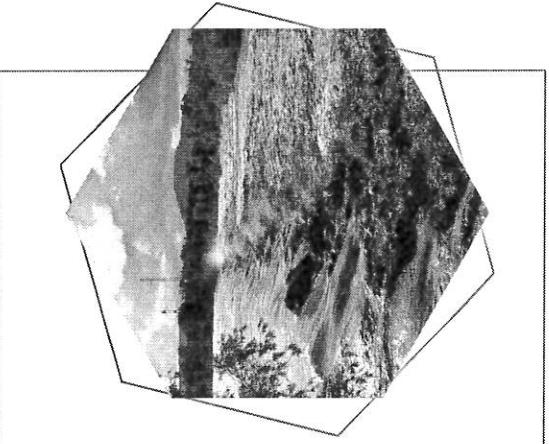
La restauration de l'espace rivière et de son fonctionnement (transport solide, morphologie) répondent à la fois à des enjeux hydrauliques (aggravation des risques d'inondations, fragilisation d'ouvrages hydrauliques, engrangement des déchets) mais aussi à des enjeux écologiques (déconnection de milieux adjacents, impact sur les peuplements des berge...).

Le maintien voire la restauration de la qualité des eaux potables de l'ensemble des milieux, et pour l'ensemble des loisirs tels que la baignade).

Le SAGE pourra se saisir de cet état des eaux souterraines.

## LE BASSIN EST TRES SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION

- Certaines spécificités locales peuvent constituer des facteurs aggravants pour le risque d'inondations :
  - phénomènes météorologiques locaux,
  - intensité du transport solide,
  - phénomènes de ruissellement,
  - phénomènes karstiques,
  - risque de submersion ou de rupture d'ouvrages,
  - forte érosions et fragilité des berges,
  - sur certains affluents de la Durance les phénomènes de crue peuvent être parfois très rapides.



De nombreuses démarches sont en cours sur la Durance et ses affluents pour améliorer la gestion et la protection contre le risque d'inondation. La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI et de nombreux programmes d'action sur les différents cours d'eau (PAPI, PAPAM, Contrats de Rivière) y contribuent.

Une Stratégie Locale de Gestion du Risques d'Inondation (SLGRI) fixe de nombreux objectifs à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Le SAGE pourra disposer d'un volet « prévention des inondations au regard de la gestion

## LE TERRITOIRE COMpte

- L'aménagement agro-industriel une infrastructure, construite si concessionnaire EDF,
- Des Associations Syndicales présentes de longue date sur la collective de l'eau d'irrigation,
- Pour la gestion des prélèvements et de la réserve agricole en pré Commission Exécutive de la Durc
- Sur le bassin, de nombreux syndicats portent les missions compétences GEMAPI d'urbanisme et d'aménagement (devenu aujourd'hui des acteurs politiques de gestion. L'Etat organise la gestion de crise. L'Agence de l'Eau de l'eau et des milieux,
- Les usagers souhaitent prendre

De multiples acteurs ont chacun du bassin versant de la Durance | des différents rôles et rôles

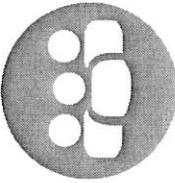
## Quels sont les pistes de travail du SAGE de la Durance vis-à-vis de ces enjeux ?

Face aux multiples enjeux du bassin de la Durance, le SAGE apparaît comme un outil pertinent pour travailler à la gestion intégrée de l'eau et des milieux. Les éléments d'état des lieux et la définition des actions seront très largement étayés et discutés lors de la phase d'élaboration du SAGE. Les pistes d'actions présentées ci-après, ont pour objet d'illustrer des contenus concrets auxquels le SAGE pourra conduire.

### L'enjeu global de gestion équilibrée de la ressource pourrait notamment se décliner au travers des axes de travail suivants :

- Construire une vision bassin versant du fonctionnement global du système Durance-Verdon en contexte de changement climatique, et être en capacité si besoin de proposer des ajustements à la gestion du système mais aussi des adaptations aux évolutions futures,
- Améliorer la connaissance et la gestion des nappes,
- Mieux répartir la ressource et travailler à la solidarité avec les bassins non sécurisés,
- Valoriser le patrimoine et le savoir-faire provençal en matière de partage de la ressource et apporter une réflexion sur sa pérennisation,
- Prendre en compte, dans la gestion de la ressource en eau, les interfaces Durance / Crau, Durance / Métropole Aix-Marseille, et Berre / Crau / Durance

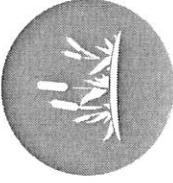
### L'adaptation au changement la ressource (sans doute moi en eaux pour les milieux ou p à favoriser une réelle approc



- le partagé
- la veille sectorielle
- le partagé

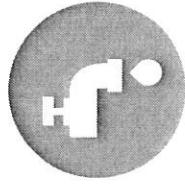
### La préservation du patrimoine SAGE travaille sur la fonction cours d'eau à l'échelle du pé

pourront être les suivantes :



- Améliorer
- Construire
- Construire exotiques
- Objectifs
- Porter la
- et les docu
- foncière si
- Porter u

**Le SAGE pourra se saisir de l'enjeu qualité, pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines. Les pistes d'actions du SAGE sont les suivantes :**



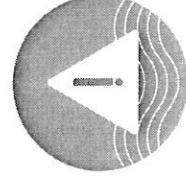
- Conduire des diagnostics,

- Améliorer la gestion de crise pour les pollutions accidentelles,

- Définir, le cas échéant, des actions de lutte contre les pollutions : ambitions sur les rejets de STEP, mise en place d'un réseau de suivi qualité, stratégies d'actions liées aux érosions sur d'anciennes zones de décharges ; partager les études existantes sur ces thématiques,

- Partager des réflexions sur les outils de diminution de la pollution agricole.

**Le SAGE pourra disposer d'un volet « prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ». Il aura vocation à alimenter les objectifs de la SLGRI et pourrait notamment contribuer à :**



- La coordination des politiques de protection de l'environnement aquatique et leurs richesses. La déminéralisation et leur gestion
- Le développement des sites d'émissaires et de collecte des déchets
- La préservation et la célébration des sites naturels et culturels
- Le Système d'information pour la gestion des sites d'émissaires

**Les acteurs ont souligné leurs attentes vis-à-vis d'un SAGE qui permettent un cadre de travail collaboratif faisant émerger des décisions fédératrices.**

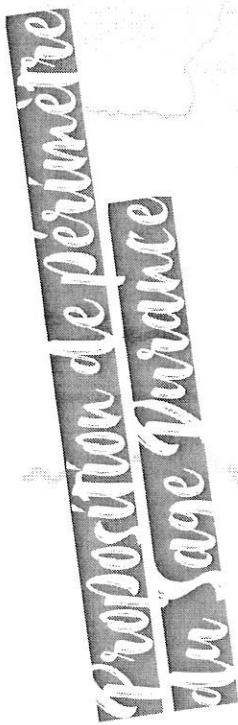
- L'attention portée au partage de l'information et à l'objectivation des

## Quel sera le périmètre du SAGE ?

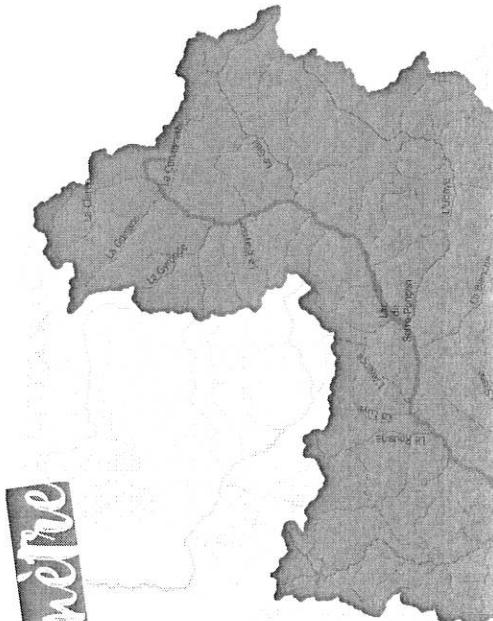
Le périmètre d'un SAGE doit nécessairement porter sur une zone hydrographique cohérente. Les discussions menées lors des concertations préalables à la mise en place de l'outil ont porté sur :

- **la volonté des territoires du bassin versant de la Durance**, concernés par les SAGE Calavon et Verdon, de maintenir les SAGE validés et en cours de mise en œuvre et l'impossibilité juridique de superposer deux SAGE
- **la volonté d'incarner politiquement le bassin versant** pour dialoguer avec les territoires desservis par l'eau de ce bassin.

Ainsi le périmètre de SAGE proposé porte sur le bassin versant de la Durance détourné des deux SAGE préexistants (Verdon et Calavon Coulon). La mise en place d'un dispositif de dialogue avec les deux SAGE existants sur le bassin versant et avec les territoires desservis a cependant été identifiée comme indispensable.



11 150 km<sup>2</sup>  
360 communes



## Qui sont les acteurs de ce projet ?

**Le SMAVD-EPTB de la Durance structure porteuse de la démolition**

Créé en 1976, initialement sur la Mixte d'Aménagement de la Vallée de aujourd'hui un territoire opérationnel parcourt la Durance entre Serre-Pon pour le compte de ses collectivités mer riveraines de la Durance, les Département du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SMAVD, reconnu depuis 2010 en Territorial du Bassin de la Durance, assure coordination à l'échelle de l'ensemble (la Durance et de ses affluents).

**LA DEMARCHE DE CONCERTATION**  
Le SMAVD-EPTB Durance porte l'animation d'un Comité Plénier, instanciateurs concernés par le bassin versant territoriales, usagers économiques associations de protection de l'environnement au sein de laquelle ont déjà pu avoir

## La CLE, future instance de gouvernance

La future Commission Locale de l'Eau (CLE) sera chargée de l'élaboration du SAGE, puis de son suivi et de sa révision. Elle associe les différents acteurs du territoire. Sa composition est encadrée réglementairement avec 3 collèges distincts : le collège des collectivités territoriales (au moins 50% des représentants), le collège des usagers (au moins 25% des représentants), le collège des représentants de l'Etat (au plus 25% des représentants).

La proposition de CLE soumise au préfet dans le présent dossier est issue d'un travail de concertation et de la recherche d'équilibre visant notamment à :

- Avoir une assemblée qui nourrisse les débats et décisions sur l'ensemble des sujets : la ressource en eau, ses multiples usages et les enjeux socio-économiques associés ; la biodiversité et la gestion écologique des milieux aquatiques ; les risques,
- Garantir un équilibre entre les représentants des différents usages (hydro-électricité, irrigation et agriculture, industrie, tourisme, eau potable) et des milieux,
- Garantir un équilibre dans la représentation de la diversité des territoires du périmètre : territoires urbains et ruraux, territoires amont et aval, sécurisés et non sécurisés,
- Une représentation qui fasse une large place aux gestionnaires de milieux aquatiques pour un SAGE fédéral, en respect du principe de subsidiarité, qui leur permette d'être le relais du SAGE de manière

## Proposition de textes

NB : La proposition validée lors « d'ajustements « techniques » en d'intervenir sur le périmètre du

On relève notamment : la création d'une commune est incluse du bassin versant de la haute Durance Alpilles devenu Régie d'

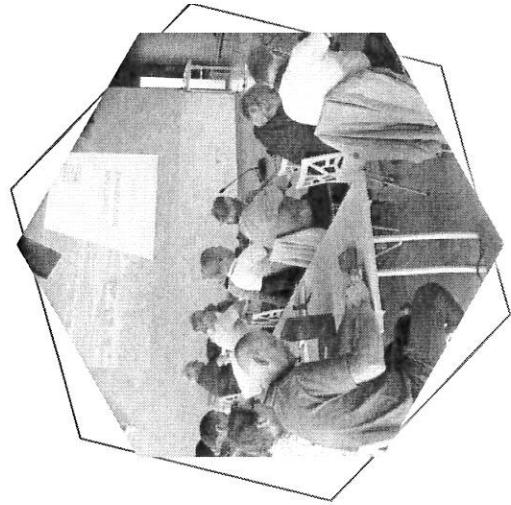
## COLLEGE COLLECTIVITES

### Région - départements

- Région Provence Alpes Côte d'Azur :
- Département des Bouches-du-Rhône
- Département du Vaucluse
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département des Hautes-Alpes
- Département du Var
- Département de la Drôme
- Région Auvergne Rhône Alpes

### Gestionnaires meilleurs aquatiques

- Parc Naturel Régional du Queyras
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMDP)
- Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Syndicat Intercommunal de Protection Correction et Colmatage des Rives du (SIPCCR)
- Syndicat Mixte Asse-Bleone (SMAB)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de l'



## COLLEGE ETAT et ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Préfet de département désigné référent
- Préfet coordinateur de bassin
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (DREAL)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- Office Français de la Biodiversité
- Direction Départementale des Territoires Alpes-de-Haute-Provence, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires Hautes-Alpes, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires et la Mer des Bouches-du-Rhône, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires Vaucluse, chef de MISE
- Directions Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA (DRJSCS)
- Office National des Forêts
- Parc National des Ecrins
- Parc National du Mercantour

## COLLEGE USAGERS

- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- Chambre d'Agriculture de Vaucluse

## Transport d'eau

- Structure d'irrigation collective du Vaucluse
- Structure d'irrigation collective des Bouches du Rhône
- Structure d'irrigation collective des Alpes de

# Quels liens entre Durance et le sur le bassin ?

- Le périmètre défini pour le futur SAGE nécessairement qu'un dialogue élargi deux SAGE préexistants du Verdon et Aux vues des enjeux communs, la n° InterSAGE, doit être formalisée et définie des élus des CLE et des structures Ainsi, à l'instar des discussions mises de composition de la future CLE Du « conférence des Présidents » pour mener cette discussion sur la construction Verdon Calavon.
- Par ailleurs, les dispositions permettent InterCLE sont d'ores et déjà prévues ou
- Dans le projet de la CLE Durance, la des CLE du Verdon et du Calavon personnes associées,
- La participation des Présidents des Verdon et du Luberon, structures par ..

## Tourisme

- Comité Régional du Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Fédération Française de Canoë Kayak-Comité Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Syndicat des prestataires du Lac de Serre-Ponçon
- Comité Régional de Voile Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Représentation des stations de Ski

## Milieux et Biodiversité

- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Représentant des fédérations de pêche Moyenne et Haute Durance
- Représentant des fédérations de pêche Basse Durance
- France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE)
- Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO)
- Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN)
- Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Amitié

- Associations de la propriété foncière ou forestière
- Association de Consommateurs
- Fédération régionale de chasse

## SANS DROIT DE VOTE

- Président de la Commission Locale de l'Eau
- Personnes associées

# Quels liens entre le futur SAGE de la Durance et les territoires desservis ?

Un dialogue avec les territoires desservis par l'eau du bassin versant est nécessaire. Ce dialogue devra permettre des échanges réguliers et notamment l'analyse des conséquences de décisions qui pourraient être applicables dans le périmètre du SAGE mais pouvant avoir des répercussions sur les territoires desservis par l'eau du système Durance Verdon (la Basse Durance irriguée, la Crau, l'étang de Berre, la Métropole d'Aix-Marseille, la Métropole Toulonnaise, le Var).

La composition de la CLE, telle qu'elle est proposée, apporte d'ores et déjà un cadre qui permettra d'initier un tel dialogue et de définir et structurer la future organisation en s'appuyant sur les grands principes suivants :

- La participation des présidents du GIPREB-syndicat mixte et du SYMCRAU au titre des personnes associées de la future CLE ;
- La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du collège des collectivités de la future CLE, ainsi que des conseils départementaux des Bouches du Rhône, du Vaucluse et du Var ;
- La participation des structures de transport d'eau au sein du collège des usagers de la future CLE, mais également des représentants de différentes usages (agriculture, industrie, tourisme, eau domestique)

# Quel est le ca

La vie d'un SAGE comprend 3 phas

## PHASE D'EMERGENCE

Il s'agit de préparer la proposition d'un la Durance cette étape a été menée, en particulier le Comité Plénier de la Durance. Cette étape de travail se finalise avec

territoire, les sujets mis à l'agenda du future CLE. Sur cette base, une consult

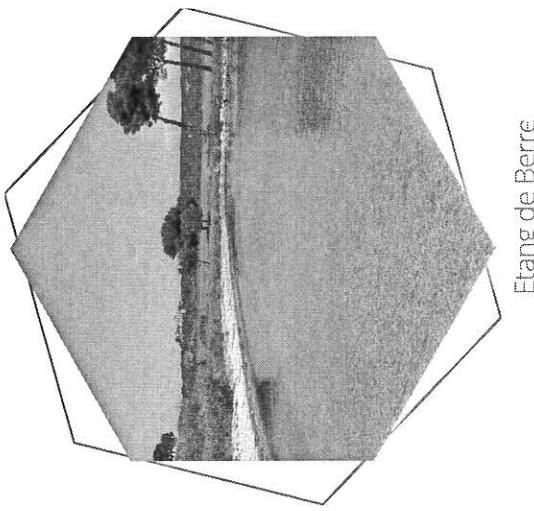
préfectoraux fixant le périmètre du SAGE.

NB : Le présent document est issu de

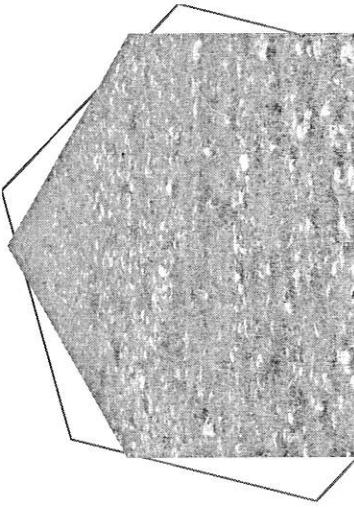
## PHASE D'ELABORATION

Cette phase, qui débutera dès 2021, une vision globale et à construire de : s'agira également de produire les documents au PAGD, rédaction d'un règlement, environnementale).

Adopté par la CLE, le projet de SAGE consultation officielle, avec enquête publique de vérifier la compatibilité du SAGE approuvé par arrêté préfectoral.



Etang de Berre



## Réalisation

**Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) EPTB DURANCE**

*190, rue Frédéric Mistral | 13370 Mallemort*

*Direction Ressource en eau et Environnement*

*Contacts : Philippe Picon | philippe.picon@smavd.org*

*Véronique Desagher | veronique.desagher@smavd.org*

## Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires ayant contribué à l'élaboration du dossier de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau

### CONTRIBUTEURS DES COMMISSIONS ET ASSEMBLEES D'ELUS :

- Membres du Comité Plénier Durance,
- Membres des commissions thématiques Durance,
- Elus ayant participé aux conférences des élus,
- Elus du SMAVD et de l'EPTB Durance,
- L'ensemble des partenaires techniques et financiers.

COMITE TECHNIQUE DE REDACTION DU DOSSIER DE PERIMETRE ET DE COMPOSITION DE LA CLE Julie COLOMB (DREAL) - Flore DEPREZ (DREAL) - Claire FLOURY (Agence de l'eau)- Antoine GOURHAND (SMIGIBA) - Corinne GUIN (PNRV) - Joëlle HERVO (Agence de l'eau) - Ronan MARIE (CCVUSP) - Patrick MATHIEU (CD04) - Vincent MAYEN (Agence de l'eau) - Olivier NALBONE (CR SUD PACA) - Christophe PIANA (SMADESEP)- Philippe PIERRON (Agence de l'eau) – Sylvie PIQUENOT (Agence de l'eau) - Cédric PROUST (PNRL) - Jocelyne PROUTEAU (SMIGIBA) - Nathalie QUELIN (DREAL) - Christophe RAPUC (SMADESEP) - Caroline SAVOYAT (SMAB) - Claudine TREZZY (CD13) - Carolyne VASSAS (SMIGIBA) - Laura VINAI (SMAB), ainsi que toute l'équipe du SMAVD.

